



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

### **LE MINISTÈRE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Adresse : Tsimbazaza Fiadanana, B.P.4163, Antananarivo 101

Représentée par Madame le Professeur Elia Béatrice ASSOUMACOU, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Ci-après dénommée le « **Ministère** »

### **L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO**

Via la Faculté de Médecine, sise au Campus Universitaire d'Ambohitsaina, BP 566, Antananarivo 101, Madagascar,

Représentée par Monsieur le Professeur Mamy RAVELOMANANA, son Président, et par Madame le Professeur Hanta Marie Danielle VOLOLONTIANA, Doyenne de la Faculté de Médecine.

Et pour la Mention Pharmacie, par Monsieur le Professeur David RAMANITRAHASIMBOLA

Ci-après dénommée « **l'Université** »

### **La FONDATION PIERRE FABRE**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 avril 1999,

Située 15 rue Théron Périé, 81100 Castres,

Représentée par Madame Béatrice GARRETTE, Directrice Générale,

Ci-après dénommée la « **Fondation Pierre Fabre** »

### **La FONDATION MERIEUX**

Fondation familiale constituée en 1967 reconnue d'utilité publique par décret le 7 décembre 1976, située 17 rue Bourgelat, 69002 Lyon, France,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre BOSSER, Directeur Général,

Ci-après dénommée la « **Fondation Mérieux** »,

### **Le Ministère**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, par ses deux directions générales (Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique), est le ministère tutelle de tous les établissements publics et institutions privées s'occupant de l'enseignement supérieur et de la recherche à Madagascar. Il assure l'organisation et la réglementation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique cadrées par la politique générale du gouvernement malagasy.

Ci-après dénommées, ensemble, les « **Parties** », et séparément, une « **Partie** »

*[Signature]*

